



EN PARTENARIAT AVEC



## C'EST QUOI ?

**BUTAGAZ S'EST ASSOCIÉ À LA CAPEB, POUR AIDER LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT EN VALORISANT LEURS TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE.**

- Quand vous rénovez un logement en améliorant son efficacité énergétique (installation d'une chaudière à haute performance énergétique, isolation thermique...).
- Butagaz vous verse, à vous ainsi qu'à vos clients, des Artiprimes dont le montant varie en fonction du type de travaux, de ses caractéristiques et de la situation géographique du logement.

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?



**ÊTRE UN ARTISAN / PROFESSIONNEL QUI RÉALISE DES TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**

### L'ARTISAN

1

S'INSCRIT en remplissant le formulaire et suit les instructions. Il sera contacté par le Service Artiprimes.

2

SIMULE LES PRIMES pour la réalisation des travaux et engage des dossiers CEE.

3

ENVOIE L'OFFRE de primes et son devis.

4

TÉLÉCHARGE les pièces du dossier\*.

5

REMPLE LE QUESTIONNAIRE d'après travaux permettant de remplir l'attestation sur l'honneur (AH) et la fait signer à son client.

6

RÈGLEMENT SOUS 15 JOURS À L'ENTREPRISE (appel à facturation + virement) et au client (lettre chèque) après validation du dossier et retour COFRAC.

\* Vérification du dossier pièces par pièces pour garantir la conformité des dossiers dans un délai d'1 mois après validation (délais indicatifs).



**DISPOSER DE LA QUALIFICATION RGE**

## TRAVAUX D'ISOLATION

- En débours obligatoirement (déduction de la prime sur devis et facture).
- Dossier à monter sur tablette, pour l'horodatage et la géolocalisation des photos du chantier.

## AUTRES TYPES DE TRAVAUX

- Au choix en débours ou en versement direct de la prime au client bénéficiaire.
- L'utilisation de la tablette n'est pas obligatoire.

## LES AVANTAGES

- Traitement dématérialisé sauf attestation sur l'honneur (AH).
- Suivi administratif pièce par pièce tout au long du montage du dossier.
- Équipe d'accompagnement dédiée notamment pour la prise en main et l'utilisation de la tablette.
- L'artisan peut conserver jusqu'à 12% du montant global de la prime ou les reverser tout ou en partie à son client.



WWW.ARTIPRIMES.FR



09 70 40 02 10



CONTACT.ARTIPRIMES@BUTAGAZ.COM

du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h à 17h



PLUS FORTS. ENSEMBLE.